

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

AF/AA.

Δ) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Δ) N N E E 1961 † N° II7 /PR/SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Δ) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. SOUROU-MIGAN APITHY, Vice-Président de la République est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 22 AVRIL 1961.-

Pr. le Président de la République absent
Le Vice-Président de la République,

S.M. Apithy
S.M. APITHY